



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Conséquences de la crise sanitaire pour les hôtels-restaurants et les campings

Question écrite n° 27942

#### Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de la crise sanitaire liée au covid-19 sur les entreprises du secteur touristique. Si les professionnels de l'hôtellerie-restauration et de l'hôtellerie de plein air ont été rassurés par les premières mesures d'accompagnement des entreprises et des salariés mises en place par le Gouvernement, ils demeurent toutefois inquiets au regard de la spécificité de leur secteur. En effet, la saisonnalité des TPME de l'hôtellerie-restauration et de l'hôtellerie de plein air implique un fonctionnement différent de celui des sociétés non saisonnières. En cette période, les gérants d'hôtels-restaurants et de campings sont au creux de leur trésorerie : ils investissent et embauchent pour préparer l'ouverture et sont en cours d'encaissement d'acomptes. Les réservations ayant nettement ralenti au mois de mars 2020, ce défaut de trésorerie s'est accentué pour devenir rapidement un étranglement lié à l'arrêt total des activités tout en supportant les charges sociales, fiscales, d'investissement, de fonctionnement. C'est pourquoi les professionnels de ce secteur attendent des mesures concrètes supplémentaires telles que la mise en place d'un différé de règlement des charges sociales sur six mois avec une exonération complète pour les mois de mars et avril 2020, une modification temporaire et exceptionnelle des conditions de prises en charge par Pôle emploi des salariés du secteur ainsi que la mise en œuvre pour les gérants d'un mécanisme de soutien destiné à compenser l'absence d'indemnisation chômage pour les indépendants. Ces professionnels attendent également du secteur bancaire un soutien significatif qui pourrait notamment se traduire par le report des échéances de crédits, de crédits bail et de *listing* ainsi que du montant des intérêts sans frais pour une durée de 12 mois, ainsi que le déplaçonnement des découverts qui pourrait être garanti par la BPI ou l'État. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures concrètes pour répondre à ces attentes légitimes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Fabrice Brun](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27942

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 mars 2020](#), page 2415

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)